

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 Juin 2025

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le trois Juin à dix huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	27 Mai 2025
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Quorum	9		
Membres présents :			
. Point 1	14		
. A partir du point 2	15		
Membres absents ou excusés :			
. Point 1	2		
. A partir du point 2	1		
Membres qui ont pris part à la délibération :			
. Point 1	14		
. A partir du point 2	15		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	A partir du point 2	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	X
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	Excusé	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Assiste au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe),
Emmanuelle AILLOUD (Responsable administration générale)

Le Président ouvre la séance et Pierre CHAPUIS est nommé secrétaire de séance. Le président annonce les excusés et vérifie le quorum. Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent Bureau communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

1. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 8.04.2025 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

Arrivée de M. France FABREGES : 18H15

2. Travaux voirie 2025 : attribution marchés subséquents à l'accord cadre :

Une consultation a été lancée pour la réalisation de quatre marchés subséquents à l'accord cadre pour les travaux de voirie 2025. Le Bureau communautaire est invité à attribuer ces marchés par délégation du conseil communautaire, selon les propositions suivantes, après analyse des offres par le maître d'œuvre :

Marchés subséquents	Attributaires proposés	Montants HT
Marché subséquent 1.2025 (Jaujac – Prades – La Souche)	EUROVIA	96 012.82 €
Marché subséquent 2.2025 (Mayres – Thueyts)	EUROVIA	102 539.34 €
Marché subséquent 3.2025 (Chirols – Pont de Labeaume)	COLAS	92 507.00 €
Marché subséquent 4.2025 (Burzet – St Pierre de Colombier – Montpezat sous Bauzon)	SATP	103 364.70 €
Total		394 423.86 €

Les communes seront informées par les entreprises de la date de démarrage des travaux puisqu'elles demanderont des arrêtés de circulation.

Le programme 2020-2025 prendra fin cette année et les enveloppes de chaque commune devra être soldée. Pour les marchés dépassant les soldes d'enveloppes, les communes verseront le dépassement par fonds de concours à la CDC.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Subventions associations :

Le Président propose d'attribuer les subventions aux associations suivantes au titre du budget 2025 :

- Château du Pin – association Colette Bonzo :

L'Association Colette Bonzo propose depuis 1995 diverses rencontres et animations dans les jardins et le château du Pin (Fabras), espace patrimonial et paysager ouvert à la création contemporaine. Labellisé *Jardin remarquable*, *Maison du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et Valeurs Parc*, le site est ouvert au public de mai à novembre et accueille chaque année des centaines de visiteurs. En 2025, les activités seront concentrées sur cinq axes :

- arts plastiques et visuels (photographies, peintures et dessins, collages, sculptures, photographies),
- action en direction des jeunes publics (centre de loisirs intercommunal de Fabras, collège et lycée de Privas, collèges de La Désirade (Guadeloupe) ; partenaire du Ministère de l'Education nationale avec le Pass Culture),
- Approche patrimoniale, architecturale et paysagère (accueil du public dans le château et les jardins labellisés *Jardin remarquable* par le Ministère de la Culture et *Maison du Parc* par le PNR),
- édition (monographies et créateurs qui ont exposé au Pin depuis 1995, ouverture de la Grange aux livres),
- mise en réseau et partenariat (PNR).

A l'occasion des 30 ans de l'association, ouverture au public de la Grange aux livres (espace dédié de façon pérenne aux lectures publiques), concert le 19.07.2025 et atelier initiation à la pierre sèche le 7.06.2025.

L'association participe chaque année aux Journées Européennes du Patrimoine.

Il est ainsi proposé d'attribuer à l'association Colette Bonzo, comme en 2024, une subvention de 2 000 €.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

- Maison image :

La Maison de l'Image est une association qui intervient très largement sur le territoire Ardèche des Sources et Volcans, et notamment à travers : des missions d'éducation à l'image, la programmation et l'animation du cinéma La Vesprade, le circuit de cinéma itinérant et médiations du cinéma, les Rencontres des Cinémas d'Europe. Afin de pérenniser et développer ces propositions culturelles, le Président propose d'attribuer une subvention de 3 000 € pour 2025.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

- Syndicat ovin - Fête de la Transhumance :

Le syndicat organise la 10ème édition de la fête de la transhumance le 15 juin prochain à Jaujac sur le site du PNR. Cette manifestation est un véritable outil de promotion et de retombées économiques pour toutes les filières agricoles, le syndicat défendant le patrimoine pastoral comme facteur de développement dans les zones rurales. Cette fête associe d'abord les professionnels, mais aussi d'autres opérateurs comme des organismes agricoles et les associations culturelles et sportives locales pour attirer un très large public autour de ce patrimoine pastoral (plus de 5 000 personnes). Le budget prévisionnel de cette journée est de 38 500 € et le syndicat sollicite la CDC à hauteur de 1 000 €. Notre collectivité apporte également un soutien logistique par la fourniture de containers, barrière, barnums.

Il est proposé d'attribuer une aide de 1 000 €.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

- Pôle santé de Meyras :

L'association du Pôle de santé des Hautes vallées de l'Ardèche, a pour projet d'améliorer l'accessibilité de ses locaux sur le site de Meyras. Une vingtaine de professionnels de santé pratiquent sur 4 bâtiments. Après avoir mené une réflexion sur la signalétique de ces bâtiments, les professionnels ont décidé d'identifier les locaux par des lettres de A à H associées à une couleur, et d'apposer un panneau central reprenant le plan général des bâtiments avec les différentes spécialités (médecin généraliste, masseur kiné, paramédicaux, cabinet médecin physique réadaptateur, Maison sport santé). Le coût total de cette opération est estimé à 4 874 € (dont 3 470 € pour le grand panneau et 1 404 € pour les panneaux des bâtiments). L'association a sollicité un financement du Département à hauteur de 1 000 € et la commune de Meyras à hauteur de 1 200 €. Elle demande à la communauté de communes une participation de 1 000 €.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, donne un avis défavorable à cette demande.

4. Tourisme : convention entre EDF et la communauté de communes pour visites de la centrale hydroélectrique de Montpezat et du barrage de Pont-de-Veyrières à Meyras :

EDF a largement investi le champ du tourisme industriel, en accueillant chaque année plus de 425 000 visiteurs sur ses sites de production d'électricité en France, toutes offres confondues (visites, circuits, espaces EDF Odysselec...).

EDF souhaite entretenir un lien de proximité avec le territoire Ardèche des Sources et Volcans, sur lequel sont implantés la centrale hydroélectrique de Montpezat et le barrage de Pont-de-Veyrières à Meyras. EDF a sollicité la CDC ASV via son Office de Tourisme Sources&Volcans (OTSV) pour établir un partenariat portant sur la promotion, la gestion et l'accueil des visiteurs des deux sites hydroélectriques. Une convention doit intervenir entre EDF et la CDC ASV pour déterminer les conditions de partenariat.

Notamment, l'OTSV prendra en charge les inscriptions et réservations par téléphone et par mail pour constituer des groupes de 15 personnes maximum par visite. Les visites sont gratuites. Un tableau de suivi est établi pour chacun des groupes conformément aux règles de sécurité et dans le cadre Vigipirate. Compte tenu de l'accès difficile (450 marches et accès d'1 km de cheminement) au cœur de la centrale de Montpezat, chaque visiteur devra obtenir un certificat PPS (Parcours de Prévention Santé) pour prétendre à une inscription (<https://pps.athle.fr>).

Dans ce cadre, la CDC ASV met à disposition une collaboratrice de l'OTSV, Mme GIBAUD Christine, pour assurer la visite des deux sites. Ces prestations seront rémunérées sur la base d'un forfait de 3 000 € TTC, correspondant à 22 visites grand public et scolaires, selon un calendrier défini pour 2025. De son côté, EDF s'engage à former la collaboratrice de l'OTSV pour acquérir les habilitations obligatoires pour exercer les prestations de visites sur les sites hydroélectriques :

- Une habilitation électrique H0B0
- Une formation aux premiers secours et SST
- La prévention des risques incendie

EDF s'engage à mettre à disposition de la collaboratrice de l'OTSV un agent EDF pour chaque visite de la centrale hydroélectrique de Montpezat et du barrage de Pont-de-Veyrières à Meyras. En cas d'absence de l'agent EDF, la visite sera annulée.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir entre EDF et la CDC ASV.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Culture : programmation d'un concert en partenariat avec la SMAC 07, 13 décembre 2025

La SMAC 07 (Scènes de Musiques Actuelles labélisée par l'Etat) ancre ses missions de service aux publics sur le territoire ardéchois. Elle permet de faire vivre un schéma de développement des musiques actuelles en Ardèche, en rayonnant sur la diversité des territoires. La diffusion est un axe fort de la proposition, en plus de l'action culturelle et du soutien aux artistes. La SMAC propose un partenariat de diffusion à la CDC cette année, avec la programmation de concert de Yom et des frères Ceccaldi (clarinette, violon, violoncelle) le 13 décembre 2025 dans la salle polyvalente de Meyras. Le Président propose de s'engager dans ce partenariat, pour l'organisation de ce concert par la SMAC07, avec un coût de 1880 euros pour l'intercommunalité et le risque financier de la billetterie.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Répartition élus communautaires 2026 :

Recomposition des conseils communautaires en vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2026 :

Tous les EPCI à fiscalité propre sont concernés par les dispositions de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. Une circulaire préfectorale a été adressée à chaque Maire. La loi prévoit une répartition de droit commun, mais les communes ont aussi la possibilité jusqu'au 31 août 2025 de répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de la communauté de communes de rattachement, par un accord local. Cette répartition fera ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2025.

Pour notre communauté de communes, la répartition de droit commun prévoit 27 sièges et l'accord local jusqu'à 33 sièges (mais 32 sièges peuvent réellement être distribués en raison de la population et du mode de calcul de la loi, le site de l'AMF permet de réaliser des simulations). L'accord local doit être adopté par ½ des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'EPCI ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la ½ de la population totale.

Il est proposé un accord local à 32 sièges ainsi les communes pourront en discuter et s'accorder avant le 31 août 2025.

Le Bureau communautaire opte pour cette proposition à l'unanimité.

7. Divers :

➤ ADN : Réunion le 17.06.2025 à 15h

Départ de Thierry PALLOT : 19h20

➤ CRTE : Le Président rappelle la réunion CRTE du mercredi 11.06.2025 à 10 h avec Mr le sous Préfet afin de revoir des projets de notre territoire. Un avenant au CRTE sera ensuite signé entre les 5 CDC concernées. Tous les Maires sont invités. Le Président rappelle que les projets doivent être prêts à démarrer, supportables financièrement par la commune et représenter un intérêt local. Il fait un tour de table pour mettre à jour les projets inscrits précédemment sur les fiches actions transmises par les communes. Il prend note des modifications suivantes :

. JAUJAC :

Mise en réseau des mobilités douces : 2026 au lieu de 2025

Marion HOUETZ précise qu'on peut enlever le projet de rénovation thermique de l'école (pas prioritaire sur 2025-2026)

Réhabilitation de la friche Bobigny : passer le projet de 5 millions à 3 millions d'euros.

. MEYRAS :

Karine ROBERT précise qu'il n'y a pas de projet à inscrire.

. BARNAS :

Renforcement des piles du pont du Bouix 65000.00 € en 2025

Rénovation du pont en pierre du Bouix 368 000.00 € en 2026

Lynda BOUET précise que la passerelle du Bouix risque de s'effondrer.

Sécurisation et AEP haut Barnas : 175 000.00 € en 2025

. LALEVADE D'ARDECHE :

Dominique FIALON précise

Sécurisation voie douce sortie camping : à supprimer

Amélioration mobilités douces RN 102, rue des écoles : 1 000 000.00 €

Préservation des bâtières : à supprimer

DFCI : à supprimer

Désartificialisation autour salle polyvalente : à supprimer

Démolition EHPAD : à supprimer

Aménagement bâtiment espace de loisirs de la clape : 700 000.00 €

Plan national pont des issoux : prochain mandat 261 000 €

Aménagement Quai Reynaud : 600 000.00 € prochain mandat

Bâtiement service technique : fait à supprimer

Sécurisation voie douce : à enlever

. CHIROLS :

Aménagement d'un écoquartier : 2025-2026

Station phyto épuration : 110 000 €

Aménagement d'un parc de stationnement : 88 000 €

. FABRAS :

Réaménagement de la salle polyvalente et création d'une halle couverte (2026) : 80 000 €

. PRADES :

Aménagement quartier de Champgontier : 50 000 € (2026)

Aménagement de la place publique : 250 000 € (2026)

. PONT-DE-LABEAUME :

Local miellerie : c'est fait

. BURZET :

Réhabilitation espace Astier : J-P REYMOND précise qu'il faut enlever ce projet.

. LA SOUCHE :

Aménagement de la traversée du village

. THUEYTS :

Rénovation énergétique école : à conserver (2 ans de travaux)

. SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER :

Aménagement locaux école de musique : à conserver (DETR : 110 000 €)

. MAYRES :

Guy LAURENT précise

Rénovation bâtiment ancienne école : à supprimer

Captage chabanaud : à supprimer

Captage les travers : à supprimer

Rénovation bibliothèque : à supprimer

. CDC :

Construction d'un complexe couvert 4 jeux sport boules : 542 412.00 € en 2025

Aménagement d'un pôle de services : 80 000.00 € en 2025

Rénovation énergétique du gymnase : 61 416.00 € en 2025

Rénovation énergétique maison de santé : 80 750.00 € en 2025

Réaménagement de l'office de tourisme de Neyrac : 350 000.00 € en 2026

Construction d'un mur d'escalade au gymnase : 350 000.00 € en 2026

➤ Sithère : Karine ROBERT rappelle l'inauguration par le Sithère du plateau de soins aux thermes de Neyras le jeudi 12.06.2025 à 18h.

➤ Prochain conseil : le prochain conseil aura lieu dans la première quinzaine de juillet.

La séance est levée à 19h50.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.



Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.

